

L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2013

La collection FORMABREF « Pratiques de formation » porte sur l'effort de formation des entreprises et sur l'accès à la formation des salariés.

Les données sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises par les entreprises pour l'année de référence 2013.

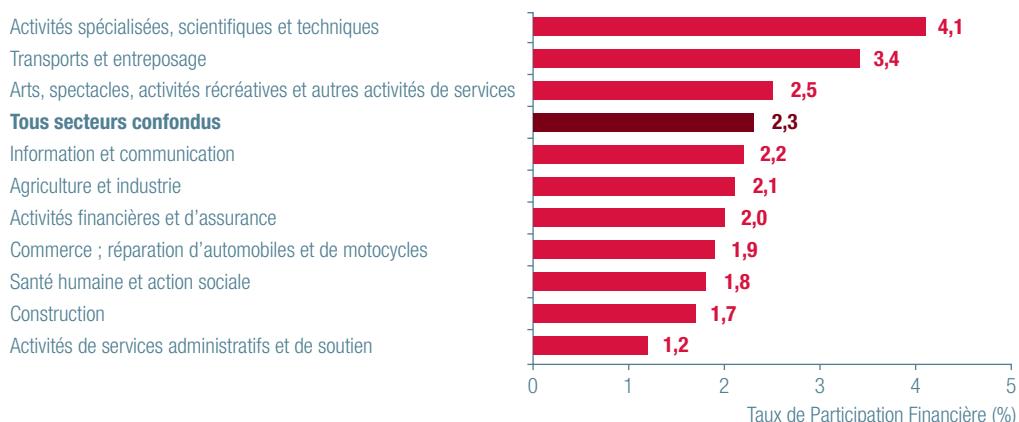
Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

La présente publication analyse l'effort de formation des entreprises et l'orientation choisie pour les formations.

L'effort de formation des entreprises constitue l'un des principaux leviers de l'accès à la formation des salariés. En 2013, les entreprises qui sollicitent la participation financière de l'État pour le financement du plan de formation consacrent, en moyenne, 2,3 % de leur masse salariale à la formation. Une formation coûte, en moyenne, 52 euros par heure et 290 euros par participant. Les domaines « Technique/Métiers » et « Adaptation au poste de travail » représentent à eux seuls 54 % de l'investissement direct en formation des entreprises et 59 % de l'ensemble des heures de formation suivies.

Graphique 1

Taux de participation financière à la formation selon le secteur d'activité des entreprises – 2013



TPF (Taux de Participation Financière): investissement direct en formation divisé par la masse salariale brute, exprimé en pourcentage.
Lecture: les entreprises du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » investissent 4,1 % de leur masse salariale en formation.

Source : Observatoire de la formation

Investissement en formation : prépondérance du salaire des participants

L'investissement en formation couvre tant les coûts liés aux participants¹ que ceux liés aux formateurs, internes² et externes³. En 2013, les coûts relatifs à la rémunération du personnel impliqué dans les formations (participants et formateurs internes) sont les plus importants et s'élèvent à deux tiers (66 %) de l'investissement direct en formation (**Tableau 1**). Il s'agit principalement des salaires des participants (57 %), qui restent le premier poste des dépenses de formation de l'entreprise. Le poids des coûts liés aux formateurs internes se fixe à 9 %. Il varie de 6 % pour le secteur «Activités financières et d'assurance» à 15 % pour le secteur «Activités de services administratifs et de soutien». Les coûts concernant les formateurs externes (organismes de formation) s'élèvent à 27 % de l'investissement direct en formation. Leur part varie de 18 %, pour le secteur «Santé humaine et action sociale», à 33 % pour le secteur «Information et communication». Ils incluent les cotisations à des organismes de formation pour environ 1 % du coût total des formations.

L'importance de ces cotisations varie fortement entre les secteurs d'activité selon qu'elles sont obligatoires ou non. Elles sont inexistantes dans certains secteurs, mais atteignent respectivement

14 % et 13 % du coût dans les secteurs «Activités de services administratifs et de soutien»⁴ et «Construction». Dans ce dernier, la cotisation auprès de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) est obligatoire, mais elle exonère l'entreprise des frais de formateurs externes concernant l'IFSB. Ceci explique que, dans le secteur «Construction», les frais de formateurs externes ne comptent que pour 20 % de l'investissement direct en formation, alors qu'ils s'élèvent à 26 % dans l'ensemble des secteurs.

Un effort financier à hauteur de 2,3 % de la masse salariale

En 2013, l'investissement direct en formation des entreprises représente 2,3 % de leur masse salariale⁵, contre 2,5 % en 2012.

Comme en 2012, le taux de participation financière⁶ (TPF) est le plus élevé dans les entreprises des secteurs «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» et «Transports et entreposage».

Les entreprises issues de ces secteurs investissent, en moyenne, 4,1 % et 3,4 % de leur masse salariale pour la formation de leurs salariés (**Tableau 2**). À l'opposé, pour les entreprises du secteur «Activités de services administratifs et de soutien», l'effort financier est trois fois moins élevé (1,2 % de la masse salariale).

Tableau 1

Structure de l'investissement direct en formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2013

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Coûts liés aux participants			Coûts liés aux formateurs internes	Coûts liés aux formateurs externes			Autres coûts de formation	Total
		Total	Salaires	Coûts annexes		Total	Coûts liés aux cotisations à des organismes de formation	Factures organismes de formation ou fournisseurs/formateurs		
A-E	Agriculture et industrie	61,3	58,0	3,3	13,6	24,8	0,3	24,6	0,3	100
F	Construction	55,6	51,0	4,6	11,2	32,8	12,8	19,9	0,4	100
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	62,4	53,8	8,6	10,5	26,8	0,1	26,6	0,4	100
H	Transports et entreposage	51,3	48,1	3,2	13,2	24,9	0,1	24,8	10,6	100
I	Hébergement et restauration *	62,5	60,1	2,4	16,9	19,2	0,3	18,9	1,4	100
J	Information et communication	57,8	52,9	4,9	6,7	33,2	1,0	32,3	2,2	100
K	Activités financières et d'assurance	62,4	59,2	3,2	5,7	31,2	0,7	30,5	0,8	100
L	Activités immobilières *	62,0	53,6	8,5	17,9	19,9	0,0	19,9	0,2	100
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	66,4	58,2	8,2	8,0	23,1	0,2	22,9	2,5	100
N	Activités de services administratifs et de soutien	52,2	49,6	2,6	14,6	32,7	13,7	19,0	0,5	100
P	Enseignement *	65,2	59,8	5,4	6,3	28,5	0,8	27,7	0,0	100
Q	Santé humaine et action sociale	69,8	67,0	2,9	10,7	18,1	0,8	17,3	1,3	100
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	61,6	56,6	5,0	7,7	30,2	0,0	30,2	0,4	100
Tous secteurs confondus		61,3	56,5	4,8	9,4	27,0	1,3	25,7	2,3	100

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

¹ Salaires des participants et frais annexes de formation (déplacement, hébergement et restauration).

² Salaires des formateurs internes et coûts de préparation pédagogique des formations internes.

³ Factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs. Cotisations à des organismes de formation, exemple : cotisations à l'Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL) ou à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB).

⁴ La cotisation au Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI) permet à l'entreprise de travail intérimaire d'obtenir, en totalité ou partiellement, le remboursement des frais de formation. Pour les salariés permanents, le FSI prend en charge les frais de formation relatifs au formateur externe. Pour les travailleurs intérimaires, le FSI rembourse également les frais de salaire (conformément au salaire précisé dans le contrat de mission) et les frais annexes (restauration, hébergement, déplacement). Source : www.fsi.lu.

⁵ Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

⁶ Investissement direct en formation divisé par la masse salariale brute (en %).

Tableau 2

Taux de participation financière à la formation selon le secteur d'activité des entreprises – 2013

Nace Rév.2	Secteur d'activité	TPF * en %
A-E	Agriculture et industrie	2,1
F	Construction	1,7
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,9
H	Transports et entreposage	3,4
I	Hébergement et restauration **	1,8
J	Information et communication	2,2
K	Activités financières et d'assurance	2,0
L	Activités immobilières **	4,1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,1
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,2
P	Enseignement **	5,2
Q	Santé humaine et action sociale	1,8
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,5
Tous secteurs confondus		2,3

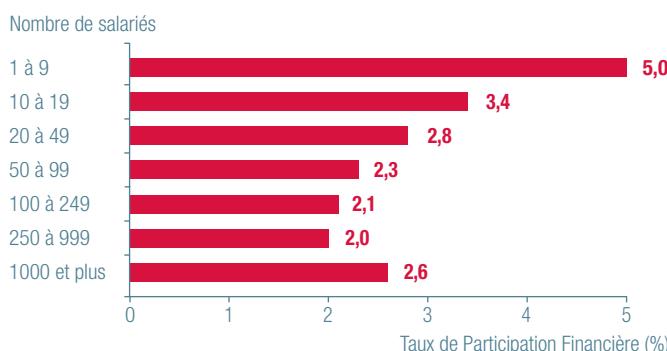
* TPF (Taux de Participation Financière) : investissement direct en formation divisé par la masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 2

Taux de participation financière à la formation selon la taille des entreprises – 2013



TPF (Taux de Participation Financière) : investissement direct en formation divisé par la masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

Source : Observatoire de la formation

À l'exception des entreprises de 1 000 salariés et plus, où l'investissement est supérieur à la moyenne et atteint 2,6 %, le TPF baisse à mesure que la taille des entreprises augmente

(**Graphique 2**). Si les entreprises investissent, en moyenne, 2,3 % de leur masse salariale, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) consacrent 5 % de leur masse salariale à la formation de leur personnel. Les moyennes et grandes entreprises, qui emploient entre 100 et 999 salariés, investissent beaucoup plus en formation que les petites entreprises en termes de volume global. Cependant, l'effort de formation de ces entreprises est généralement inférieur à la moyenne : le TPF est de l'ordre de 2 %.

Le coût d'une formation varie du simple au triple selon le secteur d'activité

En 2013, une formation coûte, en moyenne, 290 euros par participant, soit une baisse relative de 1 % par rapport à 2012

(**Tableau 3**). Le **coût moyen d'une formation** par participant est le plus élevé dans le secteur « Information et communication » (604 euros) : la durée de formation par participant, en moyenne la plus longue (10 heures), couplée à un coût moyen de l'heure de formation parmi les plus élevés (59 euros), explique cette situation.

Par rapport à 2012, le **coût moyen d'une heure de formation** est stable, à 52 euros. Il varie du simple au double selon le secteur d'activité de l'entreprise : de 31 euros, pour les entreprises du secteur « Activités de services administratifs et de soutien », à 70 euros pour les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » (**Tableau 3**). Ces différences tiennent largement à la rémunération des salariés, première composante du coût de la formation. Les salaires horaires moyens⁷ s'élèvent respectivement à 42 euros et à 35 euros dans les secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ». À l'inverse, le secteur « Activités de services administratifs et de soutien » se situe parmi les moins rémunérateurs, avec un salaire horaire moyen de 16 euros.

⁷ Masse salariale brute divisée par le nombre d'heures travaillées annuellement par l'effectif salarié (en euros).

Tableau 3**Coût et durée d'une formation selon le secteur d'activité des entreprises – 2013**

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Coût moyen d'une formation par participant*	Durée moyenne d'une formation par participant**	Coût moyen d'une heure de formation***
		en euros	en heures	en euros
A-E	Agriculture et industrie	181	3,9	47
F	Construction	352	9,3	33
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	381	9,9	38
H	Transports et entreposage	324	5,7	57
I	<i>Hébergement et restauration****</i>	154	6,1	25
J	Information et communication	604	10,2	59
K	Activités financières et d'assurance	299	4,3	70
L	<i>Activités immobilières****</i>	473	9,6	49
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	307	5,2	59
N	Activités de services administratifs et de soutien	279	7,6	31
P	<i>Enseignement****</i>	948	22,1	43
Q	Santé humaine et action sociale	269	6,8	39
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	265	6,9	38
Tous secteurs confondus		290	5,5	52

* Investissement direct en formation divisé par le nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par le nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par le nombre d'heures de formation.

**** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

... et selon la taille des entreprises

Le coût moyen d'une heure de formation varie également selon la taille des entreprises. Il est plus élevé dans les entreprises de plus de 250 salariés (55 euros) (**Tableau 4**). La rémunération des salariés est également à l'origine de cette situation. En effet, dans les entreprises de plus de 250 salariés, le salaire horaire moyen dépasse 29 euros, alors qu'il se situe entre 24 et 26 euros dans les entreprises de plus petite taille.

Plus les entreprises sont petites, plus les formations sont longues et coûteuses (**Tableau 4**). Une formation coûte, en moyenne, 666 euros par participant dans les entreprises de moins de 10 salariés, contre 219 euros dans les entreprises de 1 000 salariés et plus. Néanmoins, elle dure trois fois plus longtemps : en moyenne, 13 heures par participant dans les petites structures, contre 4 heures dans les plus grandes.

Les formations techniques et d'adaptation au poste de travail privilégiées par les entreprises

Comme en 2012, l'investissement direct en formation des entreprises porte principalement sur des formations en « Technique/Métiers », « Adaptation au poste de travail » et « Management/GRH ».

Tableau 4**Coût et durée d'une formation selon la taille des entreprises – 2013**

Nombre de salariés	Coût moyen d'une formation par participant	Durée moyenne d'une formation par participant	Coût moyen d'une heure de formation
			en euros
1 à 9	666	13,2	50
10 à 19	416	8,8	47
20 à 49	453	9,3	47
50 à 99	399	8,5	46
100 à 249	377	7,7	48
250 à 999	307	5,5	55
1000 et plus	219	4,0	55

Source : Observatoire de la formation

Tableau 5**Répartition de l'investissement direct en formation, des participants et des heures de formation suivies, selon le domaine de formation – 2013**

Domaines de formation	Investissement en formation			Nombre de participants			Heures de formation		
	en %	classement	Évol. 2012/13	en %	classement	Évol. 2012/13	en %	classement	Évol. 2012/13
Technique/Métiers	36,1	1	↓	41,3	1	↑	34,3	1	↓
Adaptation au poste de travail	17,6	2	↓	3,5	6	↓	25,1	2	↗
Management/GRH	13,7	3	→	10,7	4	↑	10,1	3	↓
Finance, comptabilité et droit	10,0	4	↓	13,9	3	↓	8,0	6	↓
Informatique/Bureautique	9,6	5	↑	8,4	5	↑	8,7	5	↑
Qualité, ISO et sécurité	7,5	6	↑	20,3	2	→	9,5	4	↑
Langues	5,5	7	↓	1,8	7	→	4,3	7	→
Total	100			100			100		

Source : Observatoire de la formation

Tableau 6**Coût et durée d'une formation selon le domaine de formation – 2013**

Domaines de formation	Coût moyen d'une formation par participant			Durée moyenne d'une formation par participant			Coût moyen d'une heure de formation par participant		
	en euros	classement	Évol. 2012/13	en heures	classement	Évol. 2012/13	en euros	classement	Évol. 2012/13
Adaptation au poste de travail	1 429	1	↑	39	1	↑	36	7	→
Langues	880	2	→	13	2	→	66	2	→
Management/GRH	368	3	↓	5	4	↓	71	1	↑
Informatique/Bureautique	326	4	↓	6	3	→	58	4	↓
Technique/Métiers	250	5	↓	5	5	↓	55	5	→
Finance, comptabilité et droit	206	6	→	3	6	→	65	3	→
Qualité, ISO et sécurité	106	7	↑	3	7	↑	41	6	→

Source : Observatoire de la formation

Le domaine « Technique/Métiers », qui rassemble les formations concernant l'activité principale des entreprises, concentre 36 % de l'investissement financier des entreprises, 34 % de l'ensemble des heures de formation délivrées et 41 % de l'ensemble des participations aux formations (**Tableau 5**). La part importante de l'investissement en formation dans ce domaine est toutefois en baisse par rapport à 2012, de même que celle consacrée à l'« Adaptation au poste de travail », second domaine dans lequel les entreprises investissent le plus sur le plan financier (18%). Dans ce domaine, la participation à la formation est parmi les plus faibles (3,5 %), tandis que le volume d'heures suivies est l'un des plus élevés (25 %). Ce domaine regroupe les formations « nouvelles embauches », « adaptation au poste de travail » et « mutations internes », qui concernent un seul et unique participant et sont généralement de longue durée (**Tableau 6**).

Le domaine « Management/GRH » est le troisième poste principal d'investissement en formation des entreprises (14 %).

En 2013, le domaine « Qualité, ISO et sécurité » concentre un participant sur cinq (**Tableau 5**). Le caractère obligatoire des formations dans certains métiers ou secteurs d'activité explique

l'intérêt porté à ce domaine par les entreprises dont les investissements, financier et horaire, progressent par rapport à 2012.

Les entreprises investissent le moins dans le domaine « Langues » (5,5 %). Le volume d'heures suivies et le nombre de participants sont en proportion les plus faibles avec respectivement 4,3 % et 1,8 %.

Les formations des domaines « Adaptation au poste de travail » et « Langues » coûtent, en moyenne, plus cher que celles des autres domaines, respectivement 1 429 euros et 880 euros par participant. Ces coûts s'expliquent par la durée plus élevée des formations : en moyenne, 39 heures par participant dans le domaine « Adaptation au poste de travail » et 13 heures dans le domaine « Langues ». Dans les autres domaines, les formations ne dépassent pas 6 heures par participant (**Tableau 6**).

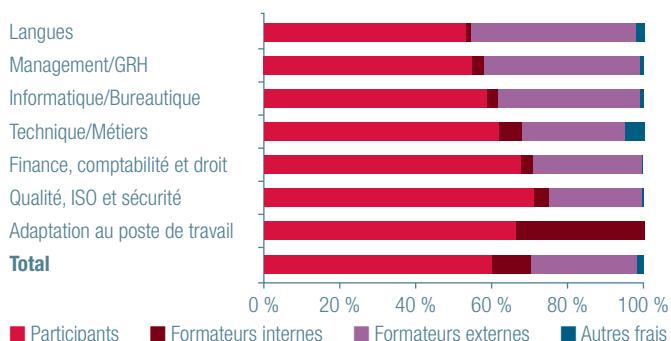
Des domaines de formation plus onéreux que d'autres : l'influence des formateurs externes

Le coût moyen d'une heure de formation varie entre 36 et 71 euros selon le domaine. Cela s'explique, en partie, par le recours ou non à des formateurs externes (**Graphique 3**).

Dans le domaine «Adaptation au poste de travail», les formations sont dispensées par des salariés expérimentés (formateurs internes) à de nouveaux salariés ou à des salariés mutés ou promus à un nouveau poste (participants). Le coût d'une heure de formation, défini exclusivement sur la base de coûts liés aux salaires, est le plus faible dans ce domaine (36 euros). À l'opposé, l'heure de formation est, en moyenne, la plus élevée dans les domaines «Management/GRH» et «Langues» (respectivement 71 euros et 66 euros), pour lesquels les entreprises font davantage appel à des organismes de formation (de l'ordre de 40 % de l'investissement direct en formation). Dans une moindre mesure, ce constat s'applique également aux domaines «Finance, comptabilité et droit» (65 euros) et «Informatique/Bureautique» (58 euros), dont l'heure de formation est parmi les plus coûteuses.

Graphique 3

Structure de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation – 2013



Source : Observatoire de la formation

Méthodes et définitions

Entreprises et groupes d'entreprises (approche groupe)

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité. Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe. Lors de l'analyse de ces données, il n'est pas possible de les réaffecter à chacune des unités composant le groupe. C'est pour cette raison que chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Le nombre d'entreprises étudiées est donc sous-estimé.

Par simplification d'écriture, le terme «entreprises», regroupant entreprises et groupes d'entreprises, a été adopté dans cette publication.

Date d'extraction des données

Les entreprises dont l'exercice fiscal est décalé ne sont pas comptabilisées si leur demande pour l'exercice 2013 n'est pas parvenue avant la date d'extraction des données : 20 avril 2015. Peu d'entreprises sont concernées, mais c'est la raison pour laquelle certains indicateurs peuvent légèrement varier selon la publication qui les présente.

Tableau 7

Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2013

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
		en nombre	en %	en nombre	en %
A	Agriculture*	1	0,1	-	-
B, C, D et E	Industrie	133	9,8	772	3,6
F	Construction	202	15,0	2 637	12,3
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	189	14,0	4 857	22,6
H	Transports et entreposage	56	4,1	924	4,3
I	Hébergement et restauration	19	1,4	2 366	11,0
J	Information et communication	131	9,7	1 101	5,1
K	Activités financières et d'assurance	186	13,8	1 154	5,4
L	Activités immobilières	7	0,5	953	4,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	255	18,9	3 212	15,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	66	4,9	1 038	4,8
P	Enseignement	13	1,0	166	0,8
Q	Santé humaine et action sociale	51	3,8	1 332	6,2
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	42	3,1	962	4,5
Tous secteurs confondus		1 351	100	21 474	100

* Non disponible, secteur non couvert par la démographie des entreprises.

Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2012 (provisoire)

Population d'analyse: les entreprises formatrices établissant une demande de cofinancement

En 2013, 1 351 entreprises⁸ offrent des formations à leurs salariés et élaborent une demande de cofinancement afin de bénéficier de l'aide étatique. Par rapport à 2012, le nombre de ces entreprises augmente de 15 %.

Les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont principalement issues des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (19 %), « Construction » (15 %), « Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles » et « Activités financières et d'assurance » (14 % chacun) (**Tableau 7**). En outre, 58 % comptent moins de 50 salariés, 31 % entre 50 et 249 salariés et 11 % plus de 250 salariés (**Tableau 8**).

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement surreprésentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » : 5 % au niveau national, contre 14 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse (**Tableau 7**). La surreprésentation des entreprises qui demandent un cofinancement concerne également les secteurs « Industrie » (4 % au niveau national, contre 10 % au niveau de la population d'analyse), « Information et communication » (5 % contre 10 %) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (15 % contre 19 %). En revanche, le secteur « Hébergement et restauration » est largement sous-représenté, 11 % au niveau national, contre 1 % des entreprises issues de la population d'analyse. Cette situation caractérise aussi le secteur « Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles » (23 % contre 14 %) et, dans une moindre mesure, les secteurs « Activités immobilières » (4 % contre 0,5 %) et « Santé humaine et action sociale » (6 % contre 4 %).

L'examen de la répartition par taille des entreprises montre que 78 % des entreprises comptent moins de 10 salariés au Luxembourg. Parmi les entreprises ayant fait une demande de cofinancement, cette proportion est largement sous-représentée. Elle n'est que de 20 % (**Tableau 8**). À l'inverse, les grandes entreprises de plus de 250 salariés sont surreprésentées. Elles constituent 11 % des entreprises participant au dispositif législatif, alors qu'elles ne représentent que 0,8 % de la structure économique nationale.

Bien que n'étant pas représentative de la structure économique nationale, la population d'analyse couvre la moitié des salariés privés ainsi que le quart des entreprises de 10 salariés et plus.

La composition de cette population en 2013 est comparable à celle de 2012 : les indicateurs présentés et leur évolution ne sont donc pas biaisés par un changement de structure au sein de la population étudiée.

Tableau 8

Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2013

Nombre de salariés	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
	en nombre	en %	en nombre	en %
1 à 9	268	19,8	16 842	78,4
10 à 19	192	14,2	2 268	10,6
20 à 49	325	24,1	1 437	6,7
50 à 99	209	15,5	467	2,2
100 à 249	208	15,4	295	1,4
250 à 999	122	9,0	135	0,6
1 000 et plus	27	2,0	30	0,1
Total	1 351	100	21 474	100

Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2013 (provisoire)

Nomenclature statistique des activités économiques (NACELEX Rév. 2)

La version luxembourgeoise de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACELEX Rév. 2) est utilisée pour classer les entreprises par activité économique.

Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et de réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en sept domaines de formation :

- Langues ;
- Informatique/Bureautique ;
- Management/Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
- Finance, comptabilité et droit ;
- Qualité, ISO et sécurité ;
- Technique/Métiers (formations concernant l'activité principale des entreprises, non imputables aux autres domaines) ;
- Adaptation au poste de travail (regroupe les formations « nouvelles embauches », « adaptation au poste de travail » et « mutations internes »).

⁸ Lorsque les groupes d'entreprises sont décomposés en unités, le nombre d'entreprises s'établit à 1550.



infpc

institut national
pour le développement
de la formation
professionnelle continue

Auteurs

Kevin Andre
Marion Biré
Alex Durand
Dominique Matera
Lucie Waltzer

Contact

Responsable
Observatoire de la formation
Alex Durand
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement

www.lifelong-learning.lu

Éditeur

INFPC, établissement public
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg

